

ETAT-CIVIL VIVANT

du papier au numérique...



LA NUMERISATION DE L'ETAT-CIVIL VIVANT

Rappels :

L'Etat-civil « vivant », soit <100 ans, n'est pas communicable aux tiers.

Il inclut les actes de mariage, naissance et de décès et divers autres documents (reconnaisances pré ou post-natales, adoptions, ...).

Quel gain pour la commune :

Les registres contiennent généralement plusieurs actes par page (de 1 à 6) mais les mairies ne doivent remettre au demandeur que les informations le concernant. Actuellement, cette manipulation peut mobiliser un temps non négligeable (sortie du registre, cache sur les parties n'appartenant pas à l'acte, photocopie, découpe, etc.).

Un projet de numérisation revient à gagner du temps et du confort au niveau de la gestion du travail tant pour les agents territoriaux que pour l'attente du public.

De plus les registres peuvent être archivés ailleurs à l'abri de toute destruction une fois numérisés.

Plusieurs logiciels de gestion courante de l'Etat-civil sont sur le marché, ils fonctionnent tous de manière équivalente avec une ergonomie et des paramètres de sécurité plus ou moins variables selon les cas, mais pour les plus économiques, il n'existe pas de module de récupération d'actes numérisés postérieurement à l'acquisition du logiciel : dans ce cas, où la mairie souhaiterait reprendre l'historique de ses actes, il lui faudrait intégralement les ressaisir.

Notre logiciel GECMO permet de rajouter du texte à l'image (mention marginales), de faire une recherche par année et type d'acte (naissances, mariages et décès).

Ses avantages majeurs sont

- La simplicité d'utilisation et le gain de temps (la demande de copie tendant à se multiplier ces dernières années) : faire une copie intégrale ne prend plus que 2 minutes devant l'ordinateur, sans toucher aux registres.
- La préservation des registres, notamment à la demande des services départementaux d'archives qui tendent à interdire les photocopies.
- La sécurité, la numérisation créant un double de la collection, précieux en cas de destruction accidentelle sa faiblesse de son coût.

Expérience NTA :

Villes de Gassin (83), Tulle (19), Morez (39), du Puy-en-Velay (43)...



60 rue des Farges
43000 Le Puy-en-Velay
Tél. 04 71 02 31 21
Fax. 04 71 04 96 07
Mél. commercial@nta43.com
www.nta43.com

Matériels :

NTA utilise des scanners équipés de caméras linéaires garantissant une qualité de numérisation constante sur l'ensemble du document, une conservation des ouvrages grâce aux éclairages à lumière froide, un respect des reliures grâce aux dispositifs de compensation de reliure (balance porte-livre), un ajustement optimisé de la résolution avec utilisation de sondes de calibration pour les écrans.

Méthode de numérisation :

Les registres sont numérisés vue par vue, c'est-à-dire que la page de gauche est numérisée en même temps que celle de droite. Après avoir effectué tous les points de contrôle (orientation, cadrage, qualité des images), les vues sont validées pour la gravure.

Les documents originaux sont numérisés de façon à ce que la lecture de leurs informations manuscrites ou imprimées soit toujours possible et aisée.

Chaque fichier livré correspond à une vue (deux pages vis-à-vis).

Une fois la numérisation terminée, les actes sont découpés un à un et indexés.

Comment rechercher :

NTA propose une solution de GED d'un coût modeste permettant l'exploitation de ces actes : GECMO, qui répond pleinement aux besoins quotidiens d'un service d'Etat-civil.

- Gestion (ajout et modification) des mentions en marges via une base de données sans limitations de nombre ni de forme.
- Impression individuelle d'un acte pour permettre une édition de copies intégrales (outil de sélection manuelle de la zone d'impression avec une prévisualisation de l'image sélectionnée).
- Recherche des actes par année et type d'acte (naissances, mariages et décès).